



Mairie de Larche

Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARCHE SEANCE DU 19 FEVRIER 2019 A 20H30

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 19 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.













Date de convocation : 13.02.2019

Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 15 (+ 3 pouvoirs) Absents : 3 (dont 3 pouvoirs)

PRESENTS : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FOURNET Michel, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, VEGA TOCA Edouard, MARCOU Martine, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, TOURSCHER Pascal, FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, SANCONNIE Cédric, DUSSERT Simone Françoise, MORALES Martine, LAROCHE Bernard.

ABSENTS : LABRUGNAS Agnès (a donné procuration à DUTEIL Bernard), BOITEUX Céline (a donné procuration à LALLEMAND Denis), DUBOIS Alain (a donné procuration à LAROCHE Bernard).

Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :

-  **OBJET 1 / 2019-01** – Approbation du compte de gestion 2018.
-  **OBJET 2 / 2019-02** – Compte administratif de la Commune 2018 et Affectation du résultat.
-  **OBJET 3 / 2019-03** – Affectation du résultat.
-  **OBJET 4 / 2019-04** – Demande de subvention DETR « Programme écoles numériques ».
-  **OBJET 5 / 2019-05** – Demande de subvention DETR « Travaux sur les voies communales ».
-  **OBJET 6 / 2019-06** – Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron et cheminement piéton vers Saint-Cernin de Larche : Demande de subvention DETR au titre de la mise en accessibilité des espaces publics et voirie. (Remplace la délibération 2018-52).
-  **OBJET 7 / 2019-07** – Demande de subvention DETR « Etude de faisabilité d'un projet ».
-  **OBJET 8 / 2019-08** – Demande de Fond de Soutien Territorial 2019.
-  **OBJET 9 / 2019-09** – Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes.
-  **OBJET 10 / 2019-10** – Choix de la mise en recouvrement de la quote-part de la commune par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDSE).
-  **OBJET 11 / 2019-11** – Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.
-  **OBJET 12 / 2019-12** – Compte administratif de la Commune 2018.

Cette délibération annule et remplace la délibération Objet2/2019-02 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle.

- Informations et questions diverses.

DELIBERATIONS

RAPPORTEUR : VEGA TOCA Edouard.

OBJET 1 / 2019-01 – Approbation du compte de gestion 2018.

M. Edouard VEGA TOCA, Adjoint aux Finances, rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par le Trésorier dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Considérant que le compte de gestion de l'année 2018 de la Trésorerie concorde avec le compte administratif de 2018 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu et après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion de la commune comme exposé ci-dessous ;

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	954 911,75	1 432 131,96	2 387 043,71
Titres de recette émis (b)	704 007,34	1 259 883,94	1 963 891,28
Réductions de titres (c)		2 953,65	2 953,65
Recettes nettes (d = b - c)	704 007,34	1 256 930,29	1 960 937,63
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	954 911,75	1 432 131,96	2 387 043,71
Mandats émis (f)	372 275,23	1 075 082,73	1 447 357,96
Annulations de mandats (g)		6 122,77	6 122,77
Depenses nettes (h = f - g)	372 275,23	1 068 959,96	1 441 235,19
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	331 732,11	187 970,33	519 702,44
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-270 857,66		331 732,11		60 874,45
Fonctionnement	489 437,14	284 518,91	187 970,33		392 888,56
TOTAL I	218 579,48	284 518,91	519 702,44		453 763,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	218 579,48	284 518,91	519 702,44		453 763,01

Voteants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : VEGA TOCA Edouard.

 **OBJET 2 / 2019-02 – Compte administratif de la Commune 2018.**

Vu l'article L 2121-31 du CGCT

Vu l'article L 2121-14 du CGCT

Le Compte Administratif est présenté et analysé.

Résultat de l'exercice 2018 :

En fonctionnement :

Recettes	1 256 930.29 €
Dépenses	1 068 959.96 €
Résultat exercice 2018	+ 187 970.33 €
Résultat de fonctionnement Antérieur (002)...	+ 204 918.23 €
Résultat Brut avant affectation	+ 392 888.56 €

En investissement :

Recettes	704 007.34 €
Dépenses	372 275.23 €
Résultat exercice 2018	331 732.11 €

Résultat Antérieur	- 270 857.66 €
Résultat Cumulé à reprendre au prochain BP	60 874.45€

Restes à réaliser :

Recettes	894.24 €
Dépenses	293 361.27 €
<u>Solde des Restes à réaliser</u> :	- 292 467.03 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après présentation et analyse, le conseil municipal :

- Vote et arrête les résultats définitifs pour l'exercice 2018 comme exprimés ci-dessus.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : VEGA TOCA Edouard.

OBJET 3 / 2019-03 – Affectation du résultat.

Suite au vote du compte administratif, il apparait le besoin de financement de la Section d'Investissement suivant :

Résultat Cumulé 2018 :	60 874.45 €
Solde des RAR :	- 292 467.03 €
Soit	- 231 592.58 €

Affectation du résultat : Au vu du résultat excédentaire de Fonctionnement de 392 888.56 € et conformément aux principes de la comptabilité publique, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de ce résultat de la façon suivante au BP 2019 soit :

- **231 592.58 € seront affectés à l'article 1068 en recettes d'investissement pour couvrir les besoins de financement.**
- **161 295.98 € seront affectés à l'article 002. Excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement.**

Soit : 392 888.56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de l'affectation du résultat 2018 tel que décrit ci-dessus

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : FAURE Éric

OBJET 4/ 2019-04 – « Programme écoles numériques » : Demande de subvention.

Le programme « écoles numériques » est destiné à répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences informatiques et des connaissances prévues par les programmes de l'Education Nationale.

Ce dispositif permet notamment l'installation de TBI, VPI, écran interactif dans des classes (plafond 3500€ HT) ou encore le renouvellement partiel des équipements existants (plafond 1500€).

Afin de faire bénéficier de ce dispositif aux enfants de l'école, la Commune de LARCHE souhaite faire acte de candidature pour ce programme auprès de l'Inspection Académique et ce afin de pouvoir obtenir le financement évoqué ci-dessous pour le matériel informatique suivant :

- Classe de CM1 (équipée en 2010) : -Kit Upgrade vidéo projecteur PROMETHEAN + remplacement de l'ordinateur par un Fujitsu Lifebook A555- 15.6- Core i3 5005U- 8go RAM- 256go SSD pour 1 395€ HT
- Classe de BCD : TBI PROMETHEAN ACTIVEBOARD TOUCH 88'+ video projecteur + barre de son PROMETHEAN ACTIVESOUNDBAR pour 3153,50€ HT

L'ensemble de ce matériel et prestations correspond à une dépense de 4548,50€ HT soit 5458,20€ TTC.

Le financement de cette opération serait le suivant :

Part Subvention DETR (50%)	2 274,25 €
Part communale HT	<u>2 274,25 €</u>
Montant total HT	4 548,50 €

Le Conseil Municipal, entendu et après en avoir délibéré :

- Décide l'acquisition du matériel évoqué ci-dessus pour le montant indiqué ;
- Sollicite une subvention DETR au taux de 50% ;
- Arrête le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : FOURNET Michel

OBJET 5/ 2019-05 – Demande de subvention DETR « Travaux sur les voies communales ».

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie seraient souhaitables en 2019.

Il propose donc en prévision du prochain budget primitif 2019 de demander un financement au titre de la DETR pour les voiries suivantes :

- VC3 route de Puyjubert coté sud-ouest : 31 682€ HT
- VC5 Bigeat: 5 865€ HT

Le plan de financement estimé :

Montant HT des travaux	37 547,00€
Maîtrise d'œuvre estimé HT (8%)	3 003,76€
TOTAL HT	40 550,76€
TVA 20%	8 110,15€
Montant TTC	48 660,91€
Part Subvention DETR (45%)	18 247,84€
Part communale	22 302,92€
Montant total	40 550,76€

Le Conseil Municipal, entendu et après en avoir délibéré :

- Décide le programme de voirie comme expliqué ci-dessus ;
- Sollicite une subvention DETR au taux de 45% ;
- Arrête le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : VEGA TOCA Edouard.

 OBJET 6/ 2019-06 – Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron et cheminement piéton vers Saint-Cernin-de-Larche : Demande de subvention DETR au titre de la mise en accessibilité des espaces publics et voirie. (Remplace la délibération 2018-52).

Monsieur le Maire rappelle les éléments du prochain aménagement de bourg, et notamment l'importance qui a été portée dans ce projet sur l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. En effet, il a notamment été pris en compte sur l'ensemble de ce projet un cheminement de 1,40 mètres minimum, qui sera délimité par une bordure de type T2 difficilement franchissable afin d'être en conformité avec les normes en vigueur.

Une délibération de demande de financement DETR avait notamment été prise en 2018 lors de la finalisation du projet (délibération 2018-52), permettant de recevoir un accusé autorisant le début d'exécution du projet, dans l'attente d'une éventuelle attribution. Cet accusé a d'ailleurs été reçu en date du 5 octobre.

Monsieur le maire informe que la commune est éligible en 2019 au taux DETR majoré, et non plus au taux pivot. Aussi, la consultation des entreprises ayant eu lieu depuis, les montants sont dorénavant connus.

Il convient donc de réactualiser la demande de subvention auprès de Monsieur le sous-préfet de la manière suivante :

Montant HT des travaux	119 580,00€
TVA 20%	23 916,00€
Montant TTC	143 496,00€

Le financement de cette opération serait le suivant :

Part Subvention DETR (45%)	53 811,00€
Part communale	65 769,00€
Montant total	119 580,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ de la réalisation de l'ensemble des travaux ;
- ❖ d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le sous-préfet au titre de la DETR ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET 7/ 2019-07 – Demande de subvention DETR « Etude de faisabilité d'un projet ».

Monsieur le Maire rappelle les difficultés grandissantes de fonctionnalité de la cantine de l'école. Il informe le conseil que dans ce cadre des échanges avec les services du département sur la possibilité d'une mutualisation des services cantine entre le collège et l'école primaire ont récemment eu lieu. Ces échanges amènent la commune à s'interroger sur la faisabilité de ce projet.

Pour cela, il est nécessaire de lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui sera chargée d'analyser le contexte et les besoins de chacun, et de proposer un ou des scénarios adaptés et chiffrés améliorant le fonctionnement des services.

Un premier devis estimatif a été demandé dans ce sens, à hauteur de 23 070€ HT soit 27 684€ TTC. En conséquence, une consultation à procédure adaptée dématérialisée est nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander une subvention DETR de 30 % (taux fixe) au titre «Etude de faisabilité d'un projet » :

Le financement de cette opération serait le suivant :

Part Subvention DETR 30% plafonnée à 10 000€	3 000€
Part communale	20 070€
Montant total HT	23 070€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ de la réalisation de cette assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- ❖ d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre de la DETR ;
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Votants : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

OBJET 8 / 2019-08 – Demande de Fond de Soutien Territorial 2019.

Monsieur le maire rappelle les éléments du prochain PAB. Ces derniers sont, après consultation, de 269 095,00€ HT dont 119 580,00€ d'accessibilité et 38 300,00€ d'eaux pluviales sur RD en traverse.

Les travaux de VRD (lot 1) représentent un montant de 255 980€ HT et sont programmés de la manière suivante :

- - Tranche ferme 1 : 158 410€
- Tranche ferme 2 : 90 790€
- Option feux tricolores : 6 780€

A cela s'ajoute le lot 2 de fourniture et pose de feux pour un montant de 13 115€ HT.

Il rappelle que la commune a sollicité la communauté d'agglomération du bassin de Brive en 2018 pour le financement de la 1^{ère} tranche, et a reçu le soutien de la CABB à hauteur de 30 000€.

Il propose donc au conseil municipal de renouveler cette demande de soutien pour le financement de la tranche 2 ainsi que de l'option de ce PAB. **Les financements susceptibles d'être attribués pour ce projet figurent au tableau ci-dessous :**

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux et maîtrise d'œuvre	
Montant travaux HT	269 095,00€
Frais divers espaces publics (SPS, relevé topo)	2 500,00€
Frais divers EP (caméra)	3 000,00€
Montant MOE HT	15 052,68€
Montant Travaux + MOE HT	289 647,68€
TVA 20 %	57 929,54€
Montant Travaux + MOE TTC	347 577,22€
Subventions CD 19	
Aménagement de bourg (contrat de solidarité)	75 000,00€
Eaux pluviales sur RD (30%)	11 490,00€
Amendes de Police	11 085,00€
DETR accessibilité 45 % de 119 580€	53 811,00€
DSIL 8,03% du montant total	23 258,71€
FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL CABB 18	
tranche ferme 1 : 25% plafonné à 120 000€ HT	30 000,00€
FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL CABB 19	
tranche ferme 2 + option feux: 25% de 97 570€	24 392,50€
Part subventions 79%	229 037,21€
Part communale 21%	60 610,47€
Total	289 647,68€

Le Conseil Municipal, entendu et après en avoir délibéré :

- Sollicite auprès de Monsieur le Président de la CABB le financement concernant les fonds de soutien territoriaux au titre de l'année 2019 pour la tranche ferme 2, soit **24 392,50€** ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : FOURNET Michel

 **OBJET 9 / 2019-09 Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) le 1^{er} janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.

Les Communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Ligneyrac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le comité syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Après échanges et débats, le conseil Municipal :

- Accepte les adhésions des 13 communes ;
- Approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découlent ;
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : FOURNET Michel

 **OBJET 10/ 2019-10 – Choix de la mise en recouvrement de la quote-part de la commune par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDSE).**

Mr le Maire expose que le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie Corrèze a décidé de demander à la commune une participation de 6359,58€ au titre de l'année 2019 (elle était de 6424,80 € en 2018).

Pour le recouvrement, deux solutions sont proposées soit :

- la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés (solution habituelle) ;
- que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire).

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable quant au montant de la participation demandée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (6359,58€) ;
- Accepte que la mise en recouvrement de cette somme soit effectuée directement par les Services Fiscaux (participation fiscalisée) auprès des usagers.

Il n'y aura aucune incidence sur le budget communal.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : DUTEIL Bernard

 **OBJET 11/ 2019-11 – Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.**

Monsieur le maire explique que la commune bénéficie des services de la bibliothèque départementale dans le cadre du Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019.

Ce service permet au groupe scolaire de Larche de recevoir et mettre à disposition des livres pour les enfants scolarisés.

Cependant, une convention avec le Conseil Départemental, dans laquelle sont précisés les engagements réciproques des deux parties, est nécessaire pour bénéficier de ce service. Il convient donc de régulariser cette situation pour continuer à bénéficier des services départementaux comme actuellement.

Le maire donne lecture de la convention « dépôt spécifique ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : VEGA TOCA Edouard.

OBJET 12 / 2019-12 – Compte administratif de la Commune 2018.

Cette délibération annule et remplace la délibération Objet2/2019-02 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle.

Vu l'article L 2121-31 du CGCT

Vu l'article L 2121-14 du CGCT

Le Compte Administratif est présenté et analysé.

Résultat de l'exercice 2018 :

En fonctionnement :

Recettes	1 256 930.29 €
Dépenses	1 068 959.96 €
Résultat exercice 2018	+ 187 970.33 €
Résultat de fonctionnement Antérieur (002)...	+ 204 918.23 €
Résultat Brut avant affectation	+ 392 888.56 €

En investissement :

Recettes	704 007.34 €
Dépenses	372 275.23 €
Résultat exercice 2018	331 732.11 €

Résultat Antérieur	- 270 857.66 €
Résultat Cumulé à reprendre au prochain BP	60 874.45€

Restes à réaliser :

Recettes	894.24 €
Dépenses	293 361.27 €
<u>Solde des Restes à réaliser</u> :	- 292 467.03 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après présentation et analyse, le conseil municipal :

- Vote et arrête les résultats définitifs pour l'exercice 2018 comme exprimés ci-dessus.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Feuillet de clôture
Séance du Conseil Municipal de LARCHE du 19 Février 2019 à 20h30
Sous le Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire - Convocation du 13.02.2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

Date de convocation : 13.02.2019

Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 15 (+ 3 pouvoirs) Absents : 3 (dont 3 pouvoirs)

PRESENTS : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FOURNET Michel, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, VEGA TOCA Edouard, MARCOU Martine, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, TOURSCHER Pascal, FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, SANCONNIE Cédric, DUSSERT Simone Françoise, MORALES Martine, LAROCHE Bernard.

ABSENTS : LABRUGNAS Agnès (a donné procuration à DUTEIL Bernard), BOITEUX Céline (a donné procuration à LALLEMAND Denis), DUBOIS Alain (a donné procuration à LAROCHE Bernard).

Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :

 **OBJET 1 / 2019-01 – Approbation du compte de gestion 2018.**

 **OBJET 2 / 2019-02 – Compte administratif de la Commune 2018 et Affectation du résultat.**

 **OBJET 3 / 2019-03 – Affectation du résultat.**

 **OBJET 4 / 2019-04 – Demande de subvention DETR « Programme écoles numériques ».**

 **OBJET 5 / 2019-05 – Demande de subvention DETR « Travaux sur les voies communales ».**

 **OBJET 6 / 2019-06 – Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron et cheminement piéton vers Saint-Cernin de Larche : Demande de subvention DETR au titre de la mise en accessibilité des espaces publics et voirie. (Remplace la délibération 2018-52).**

 **OBJET 7 / 2019-07 – Demande de subvention DETR « Etude de faisabilité d'un projet ».**

 **OBJET 8 / 2019-08 – Demande de Fond de Soutien Territorial 2019.**

 **OBJET 9 / 2019-09 – Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes.**

 **OBJET 10 / 2019-10 – Choix de la mise en recouvrement de la quote-part de la commune par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDSE).**

 **OBJET 11 / 2019-11 – Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.**

 **OBJET 12 / 2019-12 – Compte administratif de la Commune 2018. Cette délibération annule et remplace la délibération Objet 2/2019-02 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle.**

Emargements :

NOM	PRENOM	EMARGEMENTS	NOM	PRENOM	EMARGEMENTS
DUTEIL	Bernard		LABRUGNAS	Agnès	
JUILLAT	Françoise		TOURSCHER	Pascal	
FOURNET	Michel		FOMPEYRINE BORDAS	Isabelle	
FAURE	Eric		BOITEUX	Céline	
GILIBERT	Philippe		SANCONNIE	Cédric	
VEGA TOCA	Edouard		DUSSERT	Simone-Françoise	
MARCOU	Martine		MORALES	Martine	
CHANOURDIE	Martine		LAROCHE	Bernard	
LALLEMAND	Denis		DUBOIS	Alain	